

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 28 Mai 2018

Objet

**Subvention à
l'Association des
Usagers de la
Bibliothèque -
Année 2018**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 Mai 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme GRANJEON à M. PUYOBRAU –
Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN
M. LERAUT à M. NAFFRICHOUX –
Mme VELU à M. CALT**

Absent Excusé :

M. BELLOC

Absente :

Mme CAGNIN

Mme REMAUT a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Ville soutient le mouvement associatif œuvrant à l'intérêt général, et qui intervient plus particulièrement sur le territoire communal.

L'Association des Usagers de la Bibliothèque est essentiellement composée des Floiraconteuses (groupe de lectrices bénévoles), et participe au développement de la lecture sur la ville de plusieurs façons :

- dans les écoles auprès des enfants : soit dans les classes, soit sur le temps périscolaire ;
- à la médiathèque, auprès du public adulte en organisant des soirées de lectures théâtralisées destinées à promouvoir différentes littératures (polar, nordique, épistolaire, etc...)
- dans divers lieux de vie de la commune : centres d'animations, à la M270... en accompagnements de diverses actions sur le territoire (projet Des Livres à Soi, soirées de projection, lectures Tandem, etc...)

L'Association des Usagers de la Bibliothèque a fait parvenir un dossier de demande de subvention pour 2018 ainsi qu'un compte rendu d'actions au titre de l'année 2017.

Il est à noter qu'environ 700 enfants et 100 adultes ont été touchés par les différentes actions mis en œuvre l'année écoulée.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer à cette association, une subvention de 600 € (six cents euros) au titre de l'année 2018,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;
Vu l'avis de la Commission Culture en date du 16 mai 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE le versement de ladite subvention.

DIT que les fonds sont inscrits au Chapitre 6574 du Budget Primitif 2018

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 29 Mai 2018

Le Maire,

